

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 15

N° 01/21.03.2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars, à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mil vingt-six, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Date de convocation : 17 mars 2026

Présents : René GRY, Gérard RIO, Isabelle PRIGENT, Didier LE GOUIC, Sophie LE CORRE, Françoise DESMOULIERES, Gaël GUEGUEN, Frédéric LACROIX, Anthony LE SAUTER, Olivier BARACH, Cindy SODINI, Danny VAN LABEKE-LE DILY, Cindy BILLE, Lolita EVRARD, Amélie DUPRE,

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints à élire.

Le Conseil Municipal,

Appelé à se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire parmi ses membres,

Par un vote à main levée,

Fixe, par 15 voix pour et 0 contre, à quatre le nombre d'adjoints à élire parmi ses membres,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture

Pour extrait conforme,

Le Maire,

René GRY

